



La UNE



Mercredi 26 février 2025

TRANSFERT DES VOIES ET ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT DE BELLE PLAINE AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL acté au Conseil Municipal du 20 février

La Ville du Gosier a validé le transfert gracieux des voies et espaces communs numérotés CD-874-875-876, représentant une superficie totale de 7 436 m², situés dans le lotissement de Belle-Plaine.



Cette démarche s'inscrit dans un processus de régularisation foncière visant à sécuriser les droits des habitants de ce secteur.

La municipalité, fidèle à ses engagements, a mené de nombreux échanges avec l'État, afin d'assurer ce transfert. Il s'agit d'une première étape qui permet d'intégrer pleinement ces espaces communs dans le domaine public communal.

Dans un second temps, les services de l'État se sont engagés à initier le transfert gracieux de son domaine privé supportant les constructions des occupants du quartier, au bénéfice de la commune. L'objectif éntt la régularisation foncière des habitants.



Une avancée majeure attendue depuis plus de 20 ans.

Ces décisions traduisent ainsi l'engagement de Liliane MONTOUT, maire du Gosier, à répondre aux attentes des administrés et à améliorer durablement leur cadre de vie.

